

No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

17 janvier 2023

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine tenue à la mairie, le 17 janvier 2023, sous la présidence du maire suppléant, Gaétan Richard, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Gaétan Richard, maire suppléant
M. Benoit Arseneau, conseiller du village de Havre-aux-Maisons
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima
M. Hugues Lafrance, conseiller du village de L'Étang-du-Nord
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée

Sont aussi présentes :

Mme Ariane Cummings, directrice générale
Mme Andrée-Maude Renaud, greffière

Deux personnes assistent également à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 52 par le maire suppléant, Gaétan Richard.

R2301-0842

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Richard Leblanc,
appuyée par Hugues Lafrance,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
- 3.1 Approbation des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues les 13 et 21 décembre 2022
- 3.2 Approbation du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 20 décembre 2022
4. Rapport des comités
5. Approbation de la liste des chèques à ratifier et des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux
- 7.1 Administration



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

17 janvier 2023

- 7.2 Finances
- 7.3 Communications
- 7.4 Ressources humaines
- 7.5 Services techniques et des réseaux publics
- 7.6 Hygiène du milieu
- 7.7 Sécurité incendie et de la sécurité publique
- 7.8 Aménagement du territoire et urbanisme
- 7.9 Développement du milieu
- 7.10 Loisir, culture et vie communautaire
 - 7.10.1 Étude de pré faisabilité – Ajout du volet salle de diffusion pluridisciplinaire porté par le Diffuseur régional Au Vieux Treuil – Projet de développement de la Bibliothèque Jean-Lapierre – Maison de la Culture
- 7.11 Service de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments
 - 7.11.1 Demandes à Pêches et Océans Canada (MPO) – Quai de Grande-Entrée
- 7.12 Réglementation municipale
 - 7.12.1 Adoption du Règlement n° 2022-12 modifiant le Règlement n° 2010-11 relatif à l'émission des permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction afin de prévoir l'insertion de la tarification des permis et certificats à même le règlement de taxation annuel
 - 7.12.2 Avis de motion – Règlement n° 2023-01 d'imposition décrétant les différents taux de taxes, compensations et permis pour l'année financière 2023
 - 7.12.3 Dépôt du projet de règlement n° 2023-01 d'imposition décrétant les différents taux de taxes, compensations et permis pour l'année financière 2023
- 8. Affaires diverses
- 9. Période de questions
- 10. Clôture de la séance



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

17 janvier 2023

No. de résolution
ou annotation

R2301-0843

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Approbation des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues les 13 et 21 décembre 2022

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues les 13 et 21 décembre 2022.

Sur une proposition de Benoit Arseneau,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'approuver ces procès-verbaux tels qu'ils ont été rédigés.

R2301-0844

Approbation du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 20 décembre 2022

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 20 décembre 2022.

Sur une proposition de Hugues Lafrance,
appuyée par Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé, d'entériner les décisions prises lors de cette séance et de les rendre exécutoires à la date de la séance du comité exécutif.

RAPPORT DES COMITÉS

Aucun rapport concernant les divers comités n'est présenté.

R2301-0845

APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER

La liste des chèques à ratifier et des comptes à payer pour la période du 29 novembre 2022 au 9 janvier 2023 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de Richard Leblanc,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 5 928 264,05 \$.

CORRESPONDANCE

Aucune liste de correspondance d'intérêt public n'a été déposée au conseil depuis la dernière séance.



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

17 janvier 2023

No. de résolution
ou annotation

SERVICES MUNICIPAUX

LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

R2301-0846

Étude de pré faisabilité – Ajout du volet salle de diffusion pluridisciplinaire porté par le Diffuseur régional Au Vieux Treuil – Projet de développement de la Bibliothèque Jean-Lapierre – Maison de la Culture

CONSIDÉRANT QUE l'idée de se doter d'une salle de diffusion pluridisciplinaire, à vocation régionale, fait consensus dans le milieu depuis plusieurs décennies, que ce projet s'inscrit dans les objectifs prioritaires de la planification territoriale Horizon 2025 adoptée en 2013, et que ces objectifs sont reconduits chaque année par les élus et l'ensemble des partenaires;

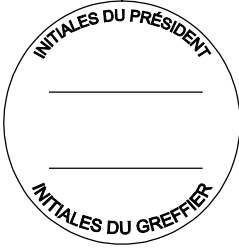
CONSIDÉRANT QUE malgré tous les scénarios étudiés au fil des ans – en collaboration avec différents partenaires – aucun n'a pu répondre à ce jour aux conditions favorisant la réalisation d'un tel projet;

CONSIDÉRANT QUE des intervenants du secteur des arts de la scène aux Îles-de-la-Madeleine se sont concertés en juin 2022 pour réaffirmer la nécessité de remettre de l'avant le projet collectif et régional de salle de spectacle pluridisciplinaire et pour définir une série de critères à prendre en compte pour qu'un tel projet puisse recevoir l'appui du milieu;

CONSIDÉRANT QU' en avril 2022, la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine a déposé une demande de financement au programme Aide aux immobilisations du ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) relativement au projet de modernisation de la Bibliothèque Jean-Lapierre, incluant la transformation de la Maison de la Culture en pôle culturel collectif régional;

CONSIDÉRANT QUE le 18 novembre 2022, le diffuseur régional, Au Vieux Treuil, a interpellé par lettre la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine afin qu'elle considère l'ajout d'un volet salle de diffusion au projet de transformation de la Maison de la Culture, estimant que ce projet concerté, complet et structurant viendrait répondre tant aux besoins qu'aux critères d'acceptabilité exprimés par le milieu, le tout à coûts efficients, puisqu'il serait intégré à un projet déjà en cours dans un bâtiment existant;

CONSIDÉRANT QUE le diffuseur régional, Au Vieux Treuil, a exprimé la volonté d'être le porteur de ce volet auprès de la population et des instances gouvernementales, notamment dans le cadre des demandes de financement éventuelles liées au projet, et que ce dernier dispose de l'expérience et de l'expertise nécessaires pour y contribuer activement;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

17 janvier 2023

CONSIDÉRANT QUE le 26 octobre 2022, le conseil d'administration de la corporation Au Vieux Treuil a confirmé, par voie de résolution officielle, son appui en autorisant son directeur général, M. Émile Deraspe, « à faire toutes les démarches nécessaires auprès de la Municipalité des Îles et du ministère de la Culture et des Communications du Québec, afin de procéder à une étude de faisabilité concernant l'inclusion d'une salle de diffusion pluridisciplinaire en arts de la scène au projet déjà existant de réaménagement de la Maison de la Culture »;

CONSIDÉRANT QUE le MCCQ, dans le cadre du programme Aide aux immobilisations, peut financer l'inclusion de ce volet à 80 % (avant l'application du décret 354-2016 du gouvernement du Québec, reconnaissant le statut insulaire des Îles-de-la-Madeleine) à la condition que « la gestion de la programmation relève d'un diffuseur soutenu par le Conseil des Arts et des Lettres du Québec », ce qui est le cas de notre diffuseur régional, Au Vieux Treuil;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Benoit Arseneau,
appuyée par Hugues Lafrance,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil municipal prenne en compte la volonté du diffuseur régional, Au Vieux Treuil, de se faire le porteur du volet salle de diffusion régionale dans le cadre du projet de pôle culturel à la Maison de la Culture et d'évaluer, au moyen d'une étude de pré-faisabilité, la possibilité d'ajouter cette composante à la demande de financement actuellement à l'étude par le ministère de la Culture et des Communications du Québec;

qu'un mandat soit accordé à la firme Marie-Josée Deschênes, architecte, afin qu'elle réalise l'avant-projet relatif à l'ajout d'un volet salle de diffusion régionale au projet de réaménagement de la Maison de la Culture et de la Bibliothèque Jean-Lapierre, selon les termes de l'offre de services reçue le 16 décembre 2022;

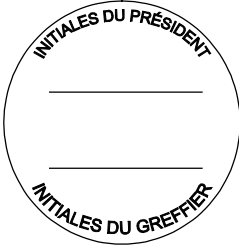
que le conseil municipal autorise la directrice du loisir, de la culture et de la vie communautaire, Monica Poirier, à signer tout document relatif à l'octroi de ce mandat.

SERVICE DE L'INGÉNIERIE, DES TIC ET DES BÂTIMENTS

R2301-0847

Demandes à Pêches et Océans Canada (MPO) – Quai de Grande-Entrée

CONSIDÉRANT QUE lors de la tempête Fiona, le rivage autour du quai de Grande-Entrée a subi des dommages importants et que le quai a été lourdement endommagé faisant en sorte que cette infrastructure ne peut plus être utilisée;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

17 janvier 2023

CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'avis que cette infrastructure, laquelle est destinée à un usage commercial, doit être remise en bon état pour être en mesure de maintenir le service auprès des utilisateurs et ainsi répondre aux besoins du milieu;

CONSIDÉRANT QUE la responsabilité première de l'entretien du quai relève de Pêches et Océans Canada;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Roger Chevarie,
appuyée par Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que les demandes suivantes soient transmises auprès de Pêches et Océans Canada :

- de fournir une description des travaux nécessaires au rétablissement et à la consolidation du quai commercial de Grande-Entrée de façon à permettre, entre autres, l'accostage et le déchargement de barges d'agrégats et de pierre;
- d'étudier la faisabilité d'entreprendre un tel projet de construction, de produire un échéancier de réalisation des travaux et de partager les résultats auprès des intervenants et partenaires, dont la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine.

que le maire et la directrice générale soient mandatés pour signer tout document requis relativement à ces demandes auprès du MPO.

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

R2301-0848

Adoption du Règlement n° 2022-12 modifiant le Règlement n° 2010-11 relatif à l'émission des permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction afin de prévoir l'insertion de la tarification des permis et certificats à même le règlement de taxation annuel

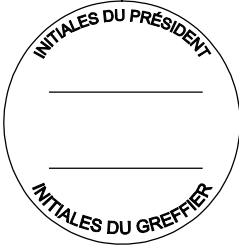
ATTENDU QUE le conseil a adopté en décembre 2010, le Règlement n° 2010-11 relatif à l'émission des permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction;

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier ce règlement afin de permettre l'insertion de la tarification prévue à l'article 10.1 à même le règlement annuel de taxation;

ATTENDU QU' un avis de motion quant à la présentation d'un tel règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 13 décembre 2022 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a également été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement a été mentionné;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

17 janvier 2023

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Richard Leblanc,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que soit adopté le règlement portant le n° 2022-12 intitulé « Règlement modifiant le Règlement n° 2010-11 relatif à l'émission des permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction afin de prévoir l'insertion de la tarification des permis et certificats à même le règlement de taxation annuel »;

que le texte de ce règlement soit consigné au livre des règlements de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine comme s'il était ici tout au long reproduit.

R2301-0849

Avis de motion – Règlement n° 2023-01 d'imposition décrétant les différents taux de taxes, compensations et permis pour l'année financière 2023

Le conseiller, Roger Chevarie, donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement d'imposition décrétant les différents taux de taxes, compensations et permis pour l'année financière 2023.

R2301-0850

Dépôt du projet de règlement n° 2023-01 d'imposition décrétant les différents taux de taxes, compensations et permis pour l'année financière 2023

CONSIDÉRANT l'adoption du budget 2023 de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et de la Communauté maritime lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 21 décembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prévoit adopter son règlement d'imposition décrétant les différents taux de taxes, compensations et permis pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné quant à la présentation d'un tel règlement séance tenante;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la loi, tout projet de règlement doit être déposé à une séance préalable à celle de l'adoption d'un règlement;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Roger Chevarie,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine prenne acte du dépôt du projet de règlement de taxation n° 2023-01 séance tenante.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

17 janvier 2023

AFFAIRES DIVERSES

Aucun nouveau point n'est porté aux affaires diverses.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soulevée lors de la période allouée à cet effet.

R2301-0851

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de Hugues Lafrance,
appuyée par Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

de lever la séance à 20 h 2.

Gaétan Richard, maire suppléant

Andrée-Maude Renaud, greffière